

Avis du CESER sur le Rapport égalité des droits entre les femmes et les hommes – Bilan d'activités 2022-2023 et perspectives

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport égalité, désormais détaché du RADD, rend compte des actions engagées en 2022 et 2023 dans chacune des politiques régionales, les situe dans leur contexte, cherche à en évaluer les impacts dans une démarche évaluative renforcée. Il propose aussi des perspectives pour les années à venir, préfigurant le futur plan d'actions régional consolidé annoncé pour l'automne 2024. Celui-ci sera soumis à l'avis du CESER avant d'être présenté en session plénière du Conseil régional à l'occasion des orientations budgétaires pour 2025. Après avoir précisé la nouvelle méthodologie collaborative mise en œuvre pour son élaboration, ayant notamment mobilisé l'ensemble des correspondant-es égalité accompagnés par la Direction de l'évaluation du Conseil régional, le rapport égalité présente les actions et perspectives régionales selon cinq grands champs d'intervention :

- Région responsable
- Education et formation
- Développement économique
- Territoires
- Rayonnement et vitalité

Le Président du Conseil régional propose à son assemblée de prendre acte de ce rapport inédit sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne pour 2022 et 2023 et des perspectives qu'il présente.

2. Observations du CESER

Le CESER de Bretagne, lors de sa session plénière du 20 juin 2022, avait adopté un avis sur le rapport Egalité femmes-hommes dans le cadre plus général du Rapport d'activité et de développement durable (RADD) 2021. Il y soulignait que le rapport sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes représentait une contribution « *forte et indispensable* ». Aujourd'hui, avec cette nouvelle édition relative au bilan d'activités 2022-2023 et aux perspectives, le CESER affirme que ce rapport représente une contribution innovante et essentielle pour l'implication de la Région Bretagne dans les politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Le CESER constate en effet que le rapport égalité, dans ce format inédit, a franchi un grand pas en prenant un chemin complexe qui demande une forte mobilisation en interne et du temps long.

Le CESER s'y retrouve bien. Le rapport du Conseil régional intègre ainsi de nombreuses observations et préconisations de ses avis précédents et dans lesquels il invitait à dépasser un document centré sur l'observation avec une accumulation de données, en se resserrant plutôt sur ce que la loi attend du Conseil régional afin de mieux comprendre ce qui lui revient en propre dans une politique intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CESER observe que cette nouvelle édition s'appuie notamment sur deux textes socles impliquant les décisionnaires des politiques publiques :

- d'une part, la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale de 2006 enrichie depuis par de nouveaux articles ;
- d'autre part, la Loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui dispose que l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée et veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions.

Sur ces fondements juridiques solides, le CESER soutient pleinement les trois axes majeurs qui constituent les lignes de force de la politique régionale de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- « *Observer, repérer et objectiver les inégalités femmes-hommes* ». Pour le CESER, il s'agit de bien distinguer ici ce qui relève de la politique égalité proprement dite du Conseil régional, de ce qui revient à d'autres acteurs publics, comme l'Etat, et de ce qui relève plutôt de l'évolution générale des prises de conscience et des mentalités comme la question des stéréotypes sexuels ;
- « *Identifier les biais éventuels en amont de la mise en œuvre de chaque politique régionale* ». Le CESER ajoute que ce repérage doit continuer à être réalisé avec les principaux acteurs des politiques sectorielles, notamment dans les domaines où les inégalités de fait, l'accès inégal aux activités, les freins combinés sont démontrés, dont l'exposition aux discriminations et aux violences sexistes et sexuelles des femmes ;
- « *Agir pour corriger et définir les actions correctrices* ». Le CESER ajoute qu'il faut, comme au point précédent, rectifier les inégalités avec les responsables et les partenaires des politiques sectorielles soutenues par le Conseil régional. Ce sont bien elles-eux qui doivent faire bouger les lignes en interne sur toutes les composantes relatives aux inégalités de fait entre les femmes et les hommes et la question des violences sexistes et sexuelles. Ce sont elles-eux qui doivent tirer leurs « troupes » vers le haut pour renforcer la prise de conscience des inégalités entre les femmes et les hommes et faire avancer les mentalités, notamment sur le fléau rétrograde des discriminations et violences faites aux femmes. Pour ce faire, l'appropriation de ce rapport, dans leurs domaines respectifs, est un préalable incontournable.

Le CESER rappelle ici son [vœu de décembre 2022 pour l'élimination des discriminations et des violences sexistes et sexuelles contre les femmes](#), par ailleurs mentionné dans le rapport égalité. Il condamne à nouveau fermement « *toutes les formes de discriminations, violences sexistes et sexuelles et exprime sa solidarité et son plein soutien aux filles, adolescentes et femmes qui en sont victimes. Il soutient toutes celles et tous ceux qui portent ces luttes et ces combats pacifiquement et démocratiquement. Il soutient leurs révoltes, leurs résistances et leurs combats non-violents pour la liberté, l'égalité des dignités, des droits et des conditions, pour la justice* ». Le CESER de Bretagne réaffirme qu'il « *appelle tous les pouvoirs publics et toute la société civile, chacune et chacun à son niveau, à lutter sans faiblesse et sans relâche contre toutes les violences et discriminations faites aux femmes, à refuser leur banalisation, à défendre leurs libertés et droits humains fondamentaux en Bretagne et ailleurs dans le monde* ». La lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes est aussi un enjeu de santé publique, y compris dans le secteur de la santé lui-même.

Pour le CESER, la politique intégrée par le Conseil régional dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi restructurée offre une opportunité pour rebondir, ce qui demandera un engagement fort et constant en interne de tous les services dont la Direction de l'évaluation, mais également de l'ensemble des élu-es du Conseil régional.

Le CESER apprécie la méthodologie adoptée pour l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui fonde la construction du futur plan régional d'actions adossé aux politiques sectorielles, annoncé pour l'automne prochain, et sur lequel il pourra s'exprimer de manière plus approfondie, notamment dans les domaines relevant des travaux de ses cinq commissions¹ :

- l'éducation et la formation dont les langues de Bretagne ;
- le développement économique dont le service aux entreprises et la création d'entreprises, la vie associative et l'économie sociale et solidaire, l'agriculture, l'économie maritime, les ports, les canaux et les aéroports ;
- les territoires : les contractualisations et l'animation territoriales, la politique de la ville, l'environnement, les mobilités et les transports, le nautisme, le tourisme et le patrimoine ;

¹ C1 : commission Dynamiques territoriales et mobilités
C2 : commission Développement économique et innovation
C3 : commission Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées
C4 : commission Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie
C5 : commission Environnement, ressources et climat

- le rayonnement et la vitalité régionales, dont le sport, la culture, les jeunes, la santé, le refus de la misère et de la précarité, etc.

Dans tous ces champs d'intervention de la politique égalité du Conseil régional, le CESER suggère de donner davantage de visibilité aux secteurs et actions en pointe en valorisant leurs actions exemplaires.

Le CESER de Bretagne se félicite des nombreuses références et citations de ses travaux que l'on retrouve au fil du rapport égalité. Il remercie le Conseil régional de cette attention. Le CESER se donne également pour but, en transversalité, de prendre sa part pour continuer à rendre visibles les inégalités entre les femmes et les hommes afin de contribuer à faire bouger les lignes. Réduire et faire disparaître les situations inégalitaires entre les femmes et les hommes est un défi majeur, non seulement pour les responsables des politiques publiques mais aussi pour les citoyennes et citoyens, puisque l'égalité en droit et l'égalité de fait constituent une condition indispensable à l'avènement d'une société démocratique, pour chacune et chacun d'entre-nous.

Fruit d'un travail collaboratif intense et très approfondi du Conseil régional et de ses équipes, ce nouveau rapport, fortement influencé par la méthodologie et le langage de l'évaluation des politiques publiques, se présente désormais comme un instrument de pilotage de l'action publique régionale en faveur de l'égalité. S'il sera sûrement utile à cette fin opérationnelle, son caractère parfois très détaillé et technique pourrait aussi le rendre plus difficile à lire par un public non expert. Le CESER suggère donc, pour améliorer sa diffusion et ses prochaines éditions, d'en réaliser une synthèse plus accessible. Ceci pourrait permettre de le faire connaître plus largement et de valoriser ce document de référence, auprès des partenaires de la Région comme des citoyennes et des citoyens. Ce nouveau rapport égalité peut avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble des responsables des politiques publiques en Bretagne dont les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) avec qui le Conseil régional contractualise. Il pourrait, pourquoi pas, se révéler inspirant pour d'autres Régions françaises. Le CESER suggère donc qu'il leur soit transmis, de même qu'au Haut conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec l'avis du CESER de Bretagne.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Rapport égalité des droits entre les femmes et les hommes – Bilan d'activités 2022-2023
et perspectives »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Justine KERSALE Fédération régionale du Planning familial

Association féministe d'éducation populaire, la Fédération régionale du Planning familial a pris connaissance avec intérêt du rapport égalité F/H de la région Bretagne. Nous ne pouvons que saluer un rapport clair et fourni de 203 pages, et quel travail !

De haute lutte, nous avons acquis des droits, nous les féministes, avec le soutien des forces progressistes, comme dans cette assemblée ... Nous nous réjouissons du travail de la Région. Des droits, certes, sur le papier, c'est bien, et nous suivons les évolutions des politiques d'égalité de la Région.

En France, la plupart du temps, ceux-ci ne sont pas effectifs.

Nous nous permettrons deux observations sur les politiques d'égalité F/H de la Région : En tant qu'association féministe, le Planning familial milite pour l'égalité F/H ainsi que pour l'égalité des droits pour toutes les personnes.

Dans notre « jargon » militant, nous parlons de concept d'intersectionnalité, qui sert à analyser les différents systèmes d'oppressions de domination qui s'additionnent et se croisent pour créer encore de nouvelles formes d'oppressions !

En effet, être née femme, dans un milieu favorisé, ce n'est déjà pas la sinécure ! mais ce n'est pas la même situation que pour une personne minorisée, LGBT, handi, issue d'un milieu dit « populaire », pauvre ou issue de l'immigration ! Le cumul des oppressions existe, avec un seul ennemi commun, le patriarcat ! Car nous savons que les oppressions patriarcales ne sont pas dirigées qu'envers les femmes, mais aussi envers les personnes LGBT, les personnes trans, les personnes racisées, les personnes en situation de handicap et les enfants.

Créons une véritable solidarité avec les enfants, trop souvent oubliés, considérés comme « victimes collatérales ». Alors que trop souvent, ce sont les premières victimes.

Ainsi, pour nous, féministes du Planning Familial, l'égalité ne peut se résumer sous le seul prisme binaire Femmes/Hommes.

L'effectivité de la loi « Aubry » de 2001, énonce que trois séances d'égalité, d'éducation à la vie sexuelle et affective, dans les écoles, collèges et lycées (lycées qui relèvent de la compétence de la Région), doivent être dispensées par an.

Nous sommes bien loin du compte, en Bretagne comme en France. Actuellement, ce sont seulement 25 % des établissements qui assurent cette obligation légale ! Ainsi, nous appelons le Conseil régional à s'assurer de l'effectivité de cette loi.

Nous saluons l'existence du dispositif « Karta », financé par la Région Bretagne qui permet de subventionner cette obligation légale. Mais allons plus loin, assurons l'effectivité pleine et entière de cette loi !

Enfin, nous attirons l'attention du Conseil Régional, du CESER et de l'ensemble de ses membres : Le CESE a publié une étude sur le financement des associations. C'est une urgence démocratique ! Nous ne pouvons imaginer un monde sans associations ! Entre 2005 et 2020, la part des subventions a baissé de 41 % en France, tout ceci au profit

des logiques marchandes ! Parce que notre association, et bien d'autres, sont politiques et essentielles, nous appelons la Région Bretagne à être vigilante sur les subventions allouées à nos associations. Nous avons bien conscience que les régions n'ont pas à porter à elles seules les défaillances de l'État, mais le soutien des régions sera d'autant plus nécessaire et vital en cette période de régression. Le gouvernement Barnier, en résumé, c'est : 6 ministres contre le mariage pour tous·tes Des ministres contre la loi Schiappa, contre les violences sexuelles et sexistes, 3 ministres contre la loi bioéthique ouvrant le droit à la PMA pour toutes, 7 ministres contre l'interdiction des thérapies de conversion, 3 ministres contre l'inscription de l'IVG dans la Constitution. (Sources : journal Le Monde).

Enfin, le Planning familial dénonce les effets austères et délétères du CER (contrat d'engagement républicain). Conformément aux préconisations de l'étude du CESE, (sur le « renforcement du financement des associations, une urgence démocratique ») nous demandons l'abrogation de ce fameux et fumeux CER, qui ne sert qu'à nous mettre « au pas », nous associations féministes et bien d'autres.

Des antennes du Planning Familial se sont déjà vu refuser des subventions au nom de ce CER !

Je vous remercie de votre écoute,



Intervention de Annie SAULNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le très complet et exhaustif rapport sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes s'appuie sur les trois axes majeurs de la politique régionale d'égalité entre les hommes et les femmes : observation et objectivation des inégalités, identification des biais éventuels en amont des politiques régionales, définition d'actions correctrices ou réparatrices.

Conçu comme un « rapport outil », il faut saluer le fait qu'il couvre une large part de la problématique de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans la mise en œuvre des politiques régionales. Il s'attache à illustrer et préconiser les mesures à prendre dans les nombreux domaines que couvrent ce rapport. Il nous faut donc saluer les auteurs de ce rapport outil qui, à n'en pas douter par ce travail qui se veut dynamique, contribuent à faire avancer l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Nous avons donc porté une attention particulière pour les thématiques « éducation – formation » et « développement économique » traités dans ce rapport. Le MEDEF Bretagne, particulièrement mobilisé pour accompagner l'orientation et l'accès aux formations des jeunes, tient particulièrement à saluer l'action et le volontarisme de la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) ou de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM) sur cette thématique autour de la représentation de leurs métiers.

Le rapport souligne également l'inégalité d'accès des filles aux spécialités sciences au lycée et dans les filières du supérieur. Il nous semblerait pertinent que le rapport soit renforcé sur ce point et fasse l'objet d'un apport dédié. Si le rapport met en exergue les inégalités qui en découlent, il ne semble pas envisager de plans d'actions systémiques au-delà d'initiatives ponctuelles pour l'accès des jeunes filles bretonnes aux spécialités scientifiques. Des plans d'actions systémiques permettraient d'agir plus efficacement et de mettre en place des indicateurs dédiés, à l'instar des démarches d'accès des filles aux formations du numérique mise en œuvre lors des Journées Orientation Alternance à l'initiative de la fédération Syntec et de son OPCO.

Enfin, sur le volet développement économique, nous relevons avec intérêt les propositions parmi lesquelles, l'information des entreprises et des branches sur l'égalité professionnelle dans les entreprises bretonnes, l'identification des leviers pour mieux intégrer la problématique dans les démarches RSE des entreprises bretonnes, ou encore la mobilisation du MEDEF Bretagne pour participer au Conseil pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je vous remercie de votre attention.